

Image not found or type unknown



Restitution des soins double tréglement!

Par **sagesse74**, le **15/10/2015** à **18:23**

Bonjour,

J'ai une questions, Pourriez-vous m'aider SVP.

J'ai reçu un courrier le 09/10/2015 de mon enseigne assurance Mutuelle, que j'ai résilié le 31/12/2014 ,et qui me demande de restituer la somme 64,45 euros qui été soit disant versé en deux fois(Double règlement): le 19/05/2013 et le 19/09/2014, pour des soins de mon fils.Es que ils ont le droit de me le réclamer? Et comment je peux Procéder puisque ça date de 2013 je n'ai aucune preuve.Je vous remercie.

.